

DOSSIER TECHNIQUE A JOINDRE
A LA DECLARATION DE MANIFESTATION CYCLISTE
SUR LA VOIE PUBLIQUE

***Les modalités et délais de transmission du dossier technique
sont précisés sur l'imprimé Cerfa.***

L'organisateur doit se reporter aux RTS (Règles Techniques et de Sécurité) de la Fédération Française de Cyclisme.
Les RTS sont consultables sur le site de la Fédération Française de Cyclisme :
<https://www.ffc.fr/clubslicenciesorganisateur/>

LE (OU LES) ORGANISATEURS

Personne physique

Personne morale

Organisateur : _____

Fédération d'affiliation : _____

Nom(s) et prénom(s) du déclarant : _____

Adresse complète : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Numéro de téléphone : __ __ __ __ __

Adresse électronique (en lettres capitales) : _____@_____

LE COORDONNATEUR SÉCURITÉ

Nom(s) et prénom(s) : _____

Adresse complète : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Numéro de téléphone : __ __ __ __ __

Adresse électronique (en lettres capitales) : _____@_____

INFORMATIONS SUR LA MANIFESTATION

Intitulé de la manifestation : _____

Lieu de l'organisation : _____

Date(s) et horaire(s) de la manifestation : _____

Discipline(s) concernée(s) :

Cyclisme sur route

VTT

Cyclocross

autre (à préciser) : _____

Type de manifestation :

Course en circuit : OUI NON

Course en ligne : OUI NON

Course par étapes : OUI NON Nombre d'étapes : _____

Epreuve de masse (cyclo-sportive) : OUI NON

Epreuve :

de jour

nocturne

semi-nocturne

Type de revêtement :

Asphalte

Terre

Parcours mixte

CALENDRIER

L'épreuve est-elle inscrite au calendrier :

De la Fédération Française de Cyclisme (FFC)

De la Ligue Nationale de Cyclisme (LNC)

D'une Fédération affinitaire - à préciser : _____

Autre - à préciser : _____

TERRITOIRES CONCERNES PAR LA MANIFESTATION

L'épreuve se déroule :

sur le territoire d'une seule commune : la déclaration est à transmettre à la Mairie
(les arrêtés du Maire et du Président du Conseil Départemental sont à solliciter par l'organisateur)

sur le territoire de plusieurs communes mais sur un seul département : la déclaration est à transmettre à la Préfecture ou sous-préfecture
(les arrêtés des Maires et du Président du Conseil Départemental sont à solliciter par l'organisateur)

sur le territoire de plusieurs départements : la déclaration est à transmettre à chaque Préfecture de département concerné par la manifestation
(les arrêtés des Maires et des Présidents des Conseils Départementaux sont à solliciter par l'organisateur)

Dispositif de Secours

IMPORTANT : Il appartient à l'organisateur de se reporter aux Règles Techniques de Sécurité (RTS) de la Fédération Française de Cyclisme, et notamment le tableau relatif au dispositif de secours, afin d'adapter le dispositif retenu en fonction du type d'épreuve.

Présence d'une équipe de secouristes ? Oui Non

Nom, Prénom : _____ PSC1 PSE1 PSE2

Nom, Prénom : _____ PSC1 PSE1 PSE2

Nom, Prénom : _____ PSC1 PSE1 PSE2

Nom, Prénom : _____ PSC1 PSE1 PSE2

Nom, Prénom : _____ PSC1 PSE1 PSE2

Présence d'une association agréée de secouristes ? Oui Non

Nom de l'association : _____

Nombre de secouristes : _____

Présence d'un véhicule de Secours ? Oui Non

Type de véhicule : Véhicule ASSU (Ambulance de secours et de soins d'urgence de type B)

Véhicule VSP (Véhicule de premiers secours à personnes)

Présence d'un médecin sur l'épreuve ? Oui Non

Nom, Prénom : _____

Nom, Prénom : _____

Nom, Prénom : _____

Nom, Prénom : _____

Autre (à préciser) :

Nom, Prénom : _____ Fonction : _____

Nom, Prénom : _____ Fonction : _____

Nom, Prénom : _____ Fonction : _____

Nom, Prénom : _____ Fonction : _____

NB : La préfecture ainsi que la Direction Départementale de la Cohésion Sociale seront informées, dans un délai de 24 heures après la fin de la manifestation, de tous accidents et incidents qui auraient pu survenir lors de celle-ci.

Moyens à mettre en place	Nature de l'épreuve (compétition cycliste sur route)			
	Circuit (1) inférieur ou égal à 12 km	Circuit (1) supérieur à 12 km et inférieur à 20 km	Contre La Montre ou Epreuves Chronométrées	Circuit (1) 20 km ou plus Ou ville à ville ou par étapes
Type de Moyen de Secours retenu	2 secouristes majeur PSC1 Les 2 secouristes seront identifiables de l'organisation et du public	2 secouristes majeur PSC1 Les 2 secouristes seront identifiables de l'organisation et du public	2 secouristes majeur PSC1 Les 2 secouristes seront identifiables de l'organisation et du public	> DPS retenu, à préciser (2) > ou présence d'une ambulance avec 2 secouristes ou équivalent
VEHICULE destiné aux Premiers Secours	1 véhicule dédié aux 2 secouristes pour se déplacer sur le circuit. (véhicule de tourisme à minima pour se déplacer sans notion de transport) Ils seront équipés de moyens de communication adaptés au circuit	> DPS P.E. retenu préciser : - Dispositif statique - Dispositif dynamique (2) - Dispositif mixte ou > ambulance	> DPS P.E. retenu préciser : - Dispositif statique - Dispositif dynamique (2) - Dispositif mixte ou > ambulance	> DPS, à préciser (2) ou > ambulance
Médecin	NON (pas d'obligation)	NON (pas d'obligation)	NON (pas d'obligation)	OUI

